

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieyrac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelynne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190325-24_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement de la rue château-du-roi – Participation financière de la ville de Cahors

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019

Rapporteur : Jean Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie

Objet : Aménagement de la rue château-du-roi – Participation financière de la ville de Cahors

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors a inscrit dans son programme d'investissement de voirie 2019 la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs de la rue château du roi à Cahors.

Dans un souci d'améliorer le fonctionnement urbain et l'identité communale de cette rue, la ville de Cahors a souhaité améliorer l'esthétique du site patrimonial remarquable dans le cadre du plan de sauvegardé et de mise en valeur mais aussi de la convention Grand Site Occitanie de Cahors ainsi que le projet urbain « cœur d'agglo ».

La commune de Cahors souhaite améliorer l'esthétique de cette voie. A cet effet, elle participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

Montant total TTC de l'opération (travaux, honoraires et réseaux compris) : 482 650,00 €

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2019 :

Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC	35 992,00 €
Participation versée par le Budget Assainissement TTC	6 660,00 €
Participation ville de Cahors budget général TTC	90 000,00 €
 Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	 167 348,00 €

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2020 :

Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	182 650,00 €
--	--------------

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés qui seront attribuées pour cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Les coûts ci-dessus des travaux ne prennent pas en compte les coûts de la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage électrique.

Les travaux seront réalisés en une tranche et sur un exercice budgétaire. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

Le montant de la participation de la commune de Cahors correspond au prix de la plus-value pour l'amélioration de l'esthétique de la voie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'amélioration de l'aspect esthétique de la rue château du roi, ci annexée ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- c- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2019 selon la délibération d'AP / CP votée ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE